

Camille de Rocca Serra
Député de la Corse du Sud
Président de l'Assemblée de Corse
Vice-Président du Groupe Ump à l'Assemblée nationale

Paris, le 8 février 2008

Cher Docteur,

je fais suite à votre courrier qui avait retenu toute mon attention concernant vos interrogations quant à la politique actuelle de la formation professionnelle des médecins généralistes.

Suite à ma démarche auprès du cabinet de Madame la ministre de la santé, j'ai reçu une réponse sous forme de note d'information que je m'empresse de vous transmettre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et meilleurs.*



Camille de Rocca Serra

P.J. : 1

Docteur Pierre Ciabrini
11 rue du Cdt Quilici
Quartier Poreta
20137 Porto-Vecchio

La formation professionnelle conventionnelle a été mise en place en 1992. Elle est gérée par un organisme de gestionnaire paritaire entre les parties signataires de la convention médicale (syndicats médicaux et assurance maladie) : l'OGC (Organisme de Gestion Conventionnelle).

Le fonctionnement se fait par appels d'offres puis agrément des formations après avis du conseil scientifique.

L'OGC finance les actions sur la base du nombre de participants, mais aussi les participants par une indemnisation de 15 C ou Cs par jour. Un participant a droit à 8 jours de formation indemnisée par an.

Un bilan annuel détaillé est fourni par l'OGC chaque année.

Géré par MG-France et l'assurance maladie tant que ce syndicat était seul signataire de la convention, la FPC est maintenant gérée par la CSMF et le SML. Les enjeux de politique syndicale sont importants autour de ce sujet et la critique de la gestion des parties signataire du moment est systématique.

La baisse du financement de certains organismes de formation affiliés à des non-signataires de la convention (MG France, FMF, Espace généraliste) est due à l'inadéquation des thèmes proposés avec ceux retenus comme prioritaires en 2008.

Il est important de noter que le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports n'intervient pas dans le choix ni des priorités, ni des thèmes, ni des formateurs.

Le recentrage de la FPC sur les thématiques conventionnelles, dans un cadre financier fortement contraint, s'est traduit par la priorisation de formations portant sur l'accompagnement de la convention, des thèmes dits "élargis" aux engagements conventionnels et enfin sur les thèmes se rapportant aux grandes orientations de santé publique.

De plus, la politique des agréments 2008 a privilégié les projets "sources" (projets déposés par les organismes qui les ont créés). Afin toutefois, de ne pas écarter tous les projets "copies" (projets identiques à un projet source, déposé par un autre organisme que celui qui l'a créé), car conscient de leur impact sur la répartition géographique de ces formations et des organismes locaux qui les organisent, le CPN-FPC a étendu ses agréments aux projets copies traitant des trois thématiques prioritaires.

S'agissant du recul de la part des projets agréés pour certains syndicats, il s'explique par le fait que les organismes qui lui sont affiliés :

- ont traité davantage de formations portant sur des thématiques médicales pures ;
- ont présenté davantage de projets copie.

Par ailleurs, il existe aussi une FMC dont les thèmes ne sont pas fixés par les partenaires conventionnels.

Le ministère de la santé de la jeunesse et des sports travaille actuellement à une simplification des dispositifs de formation et d'évaluation des pratiques professionnelles. La mise en cohérence de la FPC avec ces dispositifs fait partie du périmètre de la réflexion.

Ce sujet retient toute l'attention de la ministre.

Agréments FPC Médecins 2008 : par affiliation syndicale

FPC 2008		
Syndicats / organismes	Total	%
Alliance	487 920	1%
CSMF	5 398 636	15%
SML	9 192 872	26%
Espace Généraliste	2 120 408	6%
FMF	214 896	1%
MG France	4 711 160	13%
Autre	13 529 740	38%
Total	35 655 632	100%

42%

Organismes signataires	42%
Organismes non signataires	20%
Organismes neutres	38%

FPC 2007		
Syndicats / organismes	Total	%
Alliance	322 952	1%
CSMF	4 238 766	11%
SML	7 433 670	19%
FMF	144 766	0%
Espace Généraliste	3 292 880	8%
MG France	9 466 764	24%
Autres organismes	14 597 405	37%
Total	39 497 203	100%

30%

FPC 2006		
Syndicats / organismes	Total	%
Alliance	391 208	1%
CSMF	4 093 462	12%
SML	6 044 282	17%
FMF	0	0%
Espace Généraliste	3 277 983	9%
MG France	9 450 904	27%
Autres organismes	12 312 742	35%
Total	35 570 581	100%

30%

Agréments FPC Médecins 2008 : par thématique

Maîtrise médicalisée	Total	%	83%
AC	16 562 400	46,45%	
MM	4 168 288	11,69%	
SP	8 694 104	24,38%	
M	6 214 776	17,43%	
A	16 064	0,05%	
Total	35 655 632	100,00%	
AC	Accompagnement de la convention médicale (avenants 4, 12 et 23)		
MM	Maîtrise médicalisée élargie		
SP	Santé publique		
M	Formations médicales		
A	Autres thèmes		

Priorités du CPN-FPC 2008 , par ordre d'importance, des agréments FPC des Médecins Libéraux

Accompagnement de la Convention (AC)

Projets portant sur les thèmes précisés dans les avenants conventionnels n°4, 12 et 23 : permanence des soins, iatrogénie médicamenteuse chez la personne âgée, dépistage du cancer du sein, antibiotiques, génériques, statines, anxiolytiques, hypnotiques, anti-agrégants plaquettaires, antihypertenseurs, bon usage de la coloscopie, facteurs de risque pour la femme enceinte, facteurs de risque cardio-vasculaires notamment le diabète, obésité chez les jeunes, vaccination antigrippale, transports, arrêts de travail, bon usage de l'ordonnancier bizonne dans les ALD, prescriptions de biologie et de masso-kinésithérapie.

Maîtrise Médicalisée élargie (MM)

Optimisation des prescriptions, coordination avec les paramédicaux, accidents du travail et maladies professionnelles, appropriation des recommandations HAS...

Accompagnement des plans de Santé Publique récents (SP)

tels que Plan Cancer, Plan Grand Age, Alzheimer, soins palliatifs, lutte contre la douleur...

Thèmes de formation médicale (M)

Projets portant sur des pathologies ou traitements non cités ci-dessus.

Autres thématiques (A)

Projets portant sur la formation des intervenants au dispositif FPC, la lecture critique des articles médicaux ...